



Compte-rendu du Comité Technique Spécial de Service D2C CTSS D2C du 19/11/2013

CFDT-Météo représentée par Richard Rodolphe, Dominique Rousselière, Seyed Zayeni.

Le TROED D2C 2014 a été présenté

71 postes sont identifiés au TROED 2013 ; il n'y en a plus que 66 au 01/01/2014 après ré-organisations. TROED2014 = TROED2013 - 5.

La Direction des Ventes passe de 14 (9 Paris, 5 Toulouse) à 13 (- 2 à Paris, +1 à Toulouse), tandis que la Direction Marketing reste à 17 sur Paris et Toulouse.

L'imprimerie est rebaptisée Impression Numérique et rend 2 postes d'Ouvriers d'Etat mais on peut remarquer dans l'organigramme cible (valable au 01 janvier 2014) distribué en document préparatoire au CTSS, que l'imprimerie bénéficie d'un « Chef département Impression Numérique » de niveau IPEF. Précédemment (c'est à dire dans le troed 2013), cette identification n'était pas formalisée en tant que telle mais en tant que « Direction Trappes ».

La direction et l'administration sont localisées à Saint Mandé (hormis un poste d'adjoint à D2C/D à Toulouse) et représentent 22 postes : un poste de direction situé à Trappes est supprimé, en lien avec la réorganisation des départements Administration des Ventes et Juridique (ADV) et Qualité Administration Finances (QAF).

Un agent passera de D2C à SG, mais devrait, par convention entre ces 2 services, assurer à la D2C de continuer de bénéficier d'une prestation équivalente à celle fournie précédemment dans domaine « achat / marché » qu'en étant à l'intérieur de la D2C. L'assurance est donnée qu'il ne sera pas bloqué dans son poste.

Les postes CUT 2013 identifiés en CT-EP ont été rappelés

4 postes de chefs de marché vont devenir des postes CUT, avec effet rétroactif au 01/01/2013. Pour que cela puisse se faire, il faut que les tutelles de Météo-France signent les arrêtés ad hoc, que les CAP aient lieu et qu'une décision individuelle de détachement sur poste CUT soit signée. Ce n'est pas encore fait mais on n'en a jamais été aussi proche.

Les agents qui ne remplissent pas les conditions pour devenir CUT toucheront une prime de consolation « primes de CUT non CUT » (agent affecté sur un poste de niveau CUT, mais agent qui n'est pas CUTé).

Une nouvelle liste des majorations de prime a été définie par la direction

En partie en lien avec le point précédent (certains agents voyant leur poste reconnu poste fonctionnel « CUT », ils n'ont plus à toucher une prime pour « responsabilité particulière » ou en tant que « commerciaux »), de nouvelles primes pour des fonctions spécifiques peuvent être attribuées, 2 pour la gestion commerciale, 1 pour la responsabilité d'adjoint au chef du département QAF.

Organisation des services (pour avis donc VOTE des représentants des personnels)

Tenant compte des ré-organisations des différents services et des effectifs contraints (cf. point 1), un débat s'est organisé autour du document de référence qui décrit l'organisation de la D2C à compter du 01/01/2014.

Les discussions ont porté sur les fiches et valorisation de certains poste à l'imprimerie.

En l'état, ce projet est difficilement acceptable, **l'ensemble des représentants des personnels a donc voté contre. Ce projet devra donc être de nouveau présenté à l'avis du CT D2C.**

La raison d'être des instances CTSS est bien de « favoriser l'expression et la prise en compte des positions des représentants du personnel. Dans cette logique, une seconde délibération du comité technique doit être organisée lorsqu'un projet de texte fait l'objet d'un vote défavorable à l'unanimité des représentants du personnel.

L'organisation de cette seconde délibération doit permettre d'initier un nouveau temps de dialogue avec les représentants des personnels sur le projet contesté. » (cf. textes en vigueur).

Nous attendons de la direction un effort sur les intitulés de certains postes, afin d'assurer que les responsabilités qui y sont associées puissent être clairement reconnues.

Enfin, un point supplémentaire avait été demandé par la CFDT-Météo :

Evolution des missions de la division « Marketing Grand Public »

De récents échanges ont semé le trouble au sein de la division MGP, générant parfois des situations de stress très important, qu'on ne peut ni ignorer, ni passer sous silence.

Pour traiter ce point, le président avait accepté la venue d'un expert (qui aurait donné un point de vue neutre sur le sujet) ; nous n'avons in fine pas eu besoin de son regard.

En effet, le président a accepté de réunir toutes les équipes concernées, ce mercredi 20 à Saint-Mandé. Il a tenu à rassurer les équipes. En outre, les craintes étaient que les fiches de poste des agents soient en cours de révision, cela a été démenti par le président.

Des précisions ont pu être apportées sur le partage des responsabilités concernant les difficultés rencontrées autour des « sites et applications mobiles » : les services de la D2C sont loin d'être les seuls impliqués dans ce domaine.

Le président a souligné qu'un meilleur accompagnement des initiatives en cours devait permettre à chacun de mieux saisir les échéances à venir.

La CFDT-Météo se réserve la possibilité de demander un nouveau CT spécifiquement sur ce sujet, si la nécessité s'en fait sentir.

